

Image not found or type unknown



canal carpien en maladie professionnelle

Par **deschuytter**, le **21/05/2013** à **13:38**

bonjour j'ai été reconnu en maladie professionnelle pour mes 2 mains le canal carpien la main gauche a été opérée la 2 me est a faire mon médecin traitant a envoyé un certificat medical final avec séquelles mais la secu a envoyé un courrier en disant que je ne serais pas indemnisé alors que je ne suis pas passé a un médecin conseil est ce logique si un médecin de la secu ne m'a pas vu?